

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Un-nouveau-parcours-le-parcours-educatif-de-sante>



école & société

# Un nouveau parcours, le parcours éducatif de santé

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : mardi 9 février 2016

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le nouveau parcours éducatif de santé décrit concrètement, dans « un document bref, intelligible par l'ensemble des parties prenantes », ce qui est mis en oeuvre à destination des élèves en matière de santé de l'école primaire au lycée; il est communiqué aux familles dont la coopération et l'implication constituent une priorité dans la perspective d'une coéducation.

Quelles finalités ?

Le parcours vise à structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires. Le « parcours éducatif de santé » est constitué de l'ensemble des actions de prévention, d'information, de visites médicales et de dépistage, organisées au bénéfice de chaque élève dans les écoles et les EPLE.

Quels contenus ?

Il doit être organisé autour de trois axes :

- Un axe d'éducation à la santé qui décrit les compétences à acquérir à chacune des étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé.
- Un axe de prévention qui présente les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales (conduites addictives, alimentation et activité physique, vaccination, contraception, protection de l'enfance par exemple).
- Un axe de protection de la santé qui intègre des démarches liées à la protection de la santé des élèves mises en oeuvre dans l'école et l'établissement, dans le but d'offrir aux élèves l'environnement le plus favorable possible à leur santé et à leur bien-être.

Qui l'élabore ?

- Pour les écoles, le parcours éducatif de santé est rédigé par les équipes d'école de façon coordonnée à l'échelle de la circonscription sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). Il est inscrit dans le projet d'école et à ce titre, présenté au conseil d'école.
- Pour le collège, le parcours est l'un des constituants du projet d'établissement et, par ses actions éducatives et pédagogiques, une composante essentielle du projet du CESC ; à ce titre, il est inscrit dans le projet d'établissement qui est adopté par le conseil d'administration.
- Le conseil écoles-collège constitue une instance permettant la mise en lien des parcours des élèves des écoles maternelles et élémentaires et de collège.

Qui le met en oeuvre ?

- À l'école : les directeurs d'école, enseignants spécialisés ou non, psychologues scolaires, personnels sociaux et de santé intervenant auprès des élèves ».
- Au collège et au lycée : les chefs d'établissement et adjoints, enseignants, personnels sociaux et de santé,

## Un nouveau parcours, le parcours éducatif de santé

---

conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues, parents, élèves. Les CVL, et là où elles existent, les maisons des lycéens, et les CVC seront particulièrement mobilisés. Le conseil pédagogique peut être associé en particulier sur le lien entre apprentissages scolaires et actions éducatives, dans la construction des compétences liées à la santé et à la citoyenneté.

Les plans académiques de formation doivent proposer des formations communes à tous les acteurs.

Pour le SE-Unsa, l'équité en matière de santé est primordiale et l'École en tant que lieu fréquenté par tous les enfants et les jeunes, a un rôle capital à jouer en la matière.

Néanmoins, l'ajout d'un nouveau « parcours » (après le parcours avenir, le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturel) peut contribuer à un sentiment de « trop plein » et d'impossibilité à remplir tous les objectifs fixés.

La juxtaposition des multiples « parcours » aux programmes (même si à l'occasion des parcours, on pourra travailler certains points des programmes) peut conduire à une prise en compte très réduite, comme c'était trop souvent le cas des « éducations à ». Le nombre très insuffisant de personnels de santé et sociaux ne facilitera pas non plus la mise en place d'un parcours de santé efficace.

Le SE-Unsa souhaite que les équipes soient correctement accompagnées dans la mise en place de ce nouveau parcours. Il faudra que l'institution réfléchisse à des propositions concrètes en termes de projets et de formations en amont.

Il faudra viser dans un premier temps les établissements situés dans les zones les moins favorisées. Des éclaircissements sont attendus quant à la mise en place concrète de ce parcours : forme du carnet de suivi, communication aux parents, temps de formation, calendrier.